



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.5/2008/13  
6 juin 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Quarante-deuxième session  
Genève, 1<sup>er</sup>-5 septembre 2008  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

TRAVAUX PRÉPARATOIRES EN VUE DE LA NÉGOCIATION D'UNE  
VERSION RÉVISÉE DU PROTOCOLE DE GÖTEBORG<sup>1</sup>

**PROJET DE PLAN POUR LA RÉVISION  
DU PROTOCOLE DE GÖTEBORG**

Note du secrétariat

1. À sa vingt-cinquième session tenue en décembre 2007, l'Organe exécutif a décidé de charger le Groupe de travail des stratégies et de l'examen d'entreprendre en 2008 des négociations sur de nouvelles obligations à assumer en matière de réduction des émissions, en vue de lui présenter les résultats de ces travaux à sa vingt-septième session, en décembre 2009 (ECE/EB.AIR/91, par. 63 a)). L'Organe exécutif a invité le secrétariat à établir, en prévision de la quarante et unième session du Groupe de travail, un projet de plan concernant tous les travaux qui pourraient se rapporter à de futures négociations (ECE/EB.AIR/91, par. 64 g)). La présente note est une version révisée du projet de plan pour les travaux à effectuer jusqu'à la quarante-quatrième session du Groupe de travail en septembre 2009, qui a été présenté au Groupe de travail à sa quarante et unième session (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/5).

---

<sup>1</sup> Protocole de Göteborg de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.

2. Cette note se divise en six sections. La section I porte sur les questions mises en évidence dans l'examen du Protocole de Göteborg. La section II décrit les travaux nécessaires pour réviser les plafonds d'émission. Les sections III et IV donnent un aperçu des principales tâches à accomplir en vue de la révision des annexes et des documents d'orientation. La section V envisage différentes options en vue du remaniement éventuel du Protocole. La section VI est consacrée au calendrier des travaux et aux principaux produits à réaliser, qui sont présentés sous forme de tableau en annexe. L'organe subsidiaire, l'équipe spéciale ou le groupe d'experts responsable et les délais d'exécution sont indiqués pour chaque point. Le Groupe de travail devra examiner les progrès accomplis dans tous ces domaines.

## **I. QUESTIONS MISES EN ÉVIDENCE DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DU PROTOCOLE**

3. Se fondant sur l'examen du Protocole, l'Organe exécutif est convenu que, pour parvenir à un résultat optimal, il fallait que toute révision ou tout nouveau protocole tienne compte des connaissances scientifiques les plus récentes relatives aux particules primaires et aux précurseurs de particules, du transport de polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, des synergies possibles et des interactions avec les changements climatiques, ainsi que du cycle de l'azote. En outre, force est de constater que les émissions provenant de certaines sources et de certains secteurs insuffisamment pris en considération dans la version actuelle du Protocole de Göteborg (émissions dues aux transports maritimes, par exemple) se sont accrues.

4. L'Organe exécutif a reconnu que les débats futurs sur les particules devraient tenir compte des conclusions et des recommandations formulées par le Groupe d'experts des particules. Il a invité les pays chefs de file du Groupe d'experts, à savoir l'Allemagne et le Royaume-Uni: a) à étudier, du point de vue de la politique générale, les moyens de traiter les particules dans le contexte de la Convention; b) à proposer des solutions susceptibles d'être examinées plus avant par le Groupe d'experts; et c) à faire rapport au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa quarante et unième session.

5. Des travaux complémentaires sont nécessaires pour étudier les moyens de prendre en considération le transport des polluants à l'échelle de l'hémisphère et le rôle du méthane et du monoxyde de carbone dans la formation de l'ozone, ainsi que la dispersion des aérosols.

6. Pour que les synergies et les interactions avec les changements climatiques soient dûment prises en compte, il faudrait élaborer, en fonction des besoins, de nouveaux outils d'analyse tels que des modèles propres à des régions géographiques ou aux conditions régionales. Dans la zone géographique de l'EMEP<sup>2</sup>, par exemple, il conviendrait également d'étudier la possibilité de fixer des objectifs additionnels ambitieux, à long terme, non contraignants, pour les polluants visés par le Protocole.

7. L'Équipe spéciale de l'azote réactif a été créée par l'Organe exécutif en vue d'envisager une approche plus intégrée permettant de comprendre les émissions d'azote et de lutter contre ces émissions. L'examen du cycle complet de l'azote réactif aura également des incidences sur

---

<sup>2</sup> Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.

l'élaboration de modèles d'évaluation intégrée. Des travaux complémentaires sur les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture restent indispensables.

8. Il est essentiel que le futur protocole tienne compte des besoins des pays non parties au Protocole de Göteborg en ce qui concerne les problèmes de pollution atmosphérique de caractère transfrontière. Le Groupe de travail devrait déterminer si ces pays sont disposés à appliquer des mesures juridiquement contraignantes de réduction des émissions et devrait, dans le processus de révision, envisager d'introduire une plus grande souplesse dans les annexes.

## II. RÉVISION DES PLAFONDS D'ÉMISSION

9. L'une des principales tâches liées à la révision du Protocole de Göteborg consiste à revoir les plafonds d'émission faisant l'objet de son annexe II. Qu'il s'agisse de réviser le Protocole ou d'en établir un nouveau, l'Organe exécutif a décidé à sa vingt-cinquième session qu'il faudrait envisager de fixer de nouveaux objectifs environnementaux pour la décennie en cours ou à plus long terme (2020 par exemple). Les objectifs concernant les effets, y compris des objectifs ambitieux pour 2050, devraient être fondés sur les connaissances accumulées par le Groupe de travail des effets, quantifiées sous la forme de valeurs exprimant l'impact produit sur des écosystèmes sensibles déterminés et sur la santé dans des scénarios donnés d'évolution des émissions. Cette tâche incombera essentiellement à l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) en collaboration avec le Groupe de travail des effets, avec le concours des pays (données et projections concernant les émissions) ainsi que du Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) et d'autres équipes spéciales et groupes d'experts.

10. À sa vingt-cinquième session, l'Organe exécutif a également recommandé que les travaux relatifs à la révision du Protocole reposent sur des scénarios optimisés, obtenus par modélisation pour toute la zone géographique de l'EMEP sans pour autant exclure la mise au point de méthodes différenciées pour les diverses sous-régions de la CEE. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen est appelé, à sa quarante-deuxième session, à envisager des options pour un scénario initial, tenant compte à la fois des changements climatiques et de l'azote, des obligations des pays non membres de l'Union européenne (UE) et des objectifs pour 2050. Le CSM-O doit en principe fournir en août 2008 des matrices sources-récepteurs complètes pour toute la zone géographique de l'EMEP. Le CMEI présentera à la quarante et unième session du Groupe de travail des solutions techniques concernant des mesures spécifiques susceptibles de réduire nettement les émissions dans la région de l'EOCAC<sup>3</sup>, qui serviront de base à des débats complémentaires sur les moyens de les intégrer dans un futur protocole.

11. Des projections correspondant au scénario fondé sur la législation en vigueur, qui suppose la mise en œuvre du Protocole, et au scénario des réductions maximales réalisables pour les pays non membres de l'UE doivent être calculées et présentées par l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et le CMEI à la quarante-deuxième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen en septembre 2008. Le CMEI pourrait ensuite étudier différents niveaux d'ambition pour les objectifs environnementaux et sanitaires et les options envisageables en matière de réduction, analyser le degré de sensibilité des plafonds optimisés pour les

---

<sup>3</sup> Europe orientale, Caucase et Asie centrale.

hypothèses de référence et présenter les résultats obtenus à la vingt-sixième session de l'Organe exécutif. Une deuxième série de scénarios définis par l'Organe exécutif devrait être présentée par l'Équipe spéciale et le CMEI à la quarante-troisième session du Groupe de travail. Celui-ci retiendra alors un scénario qui fera l'objet de négociations. Les plafonds d'émission pour 2020 devraient être finalement convenus à la quarante-quatrième session du Groupe de travail.

### III. RÉVISION DES DOCUMENTS D'ORIENTATION

12. Le Protocole de Göteborg fait référence aux documents d'orientation ci-après, que l'Organe exécutif a adoptés lors de l'adoption du Protocole: a) techniques de lutte contre les émissions de soufre provenant de sources fixes; b) techniques de lutte contre les émissions d'oxydes d'azote provenant de sources fixes; c) techniques de lutte contre les émissions de composés organiques volatils (COV) provenant de sources fixes; d) techniques de lutte contre les émissions provenant de certaines sources mobiles; e) techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac; et f) instruments économiques destinés à réduire les émissions d'oxydes d'azote, de soufre, de COV et d'ammoniac. En cas de révision du Protocole, on peut se demander s'il est opportun de réviser aussi ces documents.

13. Le document d'orientation relatif à l'ammoniac a été révisé par l'ex-Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac et adopté par l'Organe exécutif à sa vingt-cinquième session. L'Organe exécutif a invité le Groupe d'experts des questions technico-économiques à engager des travaux en vue d'une possible révision du Protocole et de ses annexes, y compris par le biais d'une révision des documents d'orientation relatifs au soufre, aux oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et aux COV, et par l'ajout des particules à ces documents.

14. Le Groupe d'experts des questions technico-économiques pourrait coopérer avec le Groupe d'experts des particules et l'Équipe spéciale des métaux lourds afin d'actualiser les documents d'orientation concernant les sources fixes de particules. Le Réseau d'experts des avantages et des instruments économiques pourrait entreprendre des travaux visant à mettre à jour le document d'orientation sur les instruments économiques. Tous les documents à réviser doivent être prêts pour la quarante-quatrième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (voir l'annexe).

### IV. RÉVISION DES ANNEXES DU PROTOCOLE

15. Le Protocole de Göteborg est le plus complexe des protocoles à la Convention, non seulement parce qu'il vise plusieurs polluants et envisage plusieurs types de mesure de réduction, mais aussi du fait de la complexité et du caractère très technique de ses annexes. Celles-ci fixent des valeurs limites d'émission pour divers polluants et divers secteurs ainsi que pour les sources mobiles.

16. Le nombre de valeurs limites figurant actuellement dans les annexes est supérieur à 200. Les annexes IV, V et VI indiquent des valeurs limites pour le soufre, les oxydes d'azote et les COV provenant de sources fixes. L'annexe VIII fixe des valeurs limites pour les sources mobiles. Certaines des annexes, par exemple le tableau 4 de l'annexe V, qui définit des valeurs limites pour les émissions de NO<sub>x</sub> provenant de moteurs fixes nouveaux, posent des problèmes aux Parties. Le Groupe d'experts des questions technico-économiques a évalué les valeurs limites des annexes IV, V et VIII et a suggéré des modifications concrètes à apporter à ces

annexes. Il a relevé des divergences entre celles-ci et la législation de l'UE, auxquelles il serait possible de remédier dans les annexes révisées.

17. Mis à part la révision de l'annexe VI, il faudrait entreprendre des travaux techniques préparatoires, conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 3 du Protocole, afin d'envisager des valeurs limites concernant la teneur en COV des produits qui ne figurent pas dans l'annexe VI ou VIII, l'objectif étant d'adopter une annexe sur les produits.

18. Il sera également demandé au Groupe d'experts des questions technico-économiques d'établir un projet d'annexe sur les valeurs limites des émissions de particules (PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub>) pour les sources fixes.

19. Les annexes révisées devront être présentées à la quarante-troisième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen en avril 2009. L'ensemble des annexes et des documents d'orientation devraient faire l'objet de négociations finales et d'un accord à la quarante-quatrième session du Groupe de travail.

## **V. OPTIONS CONCERNANT UNE NOUVELLE STRUCTURE DU PROTOCOLE**

20. Ainsi qu'il ressort de l'examen du Protocole de Göteborg, les Parties souhaiteraient peut-être étudier en particulier les problèmes posés par le degré de détail des annexes techniques (ECE/EB.AIR/2007/10, par. 48). Certaines des Parties à la Convention ont laissé entendre que, si elles étaient en mesure de respecter globalement les plafonds d'émission spécifiés à l'annexe II, elles éprouvaient des difficultés à ratifier le Protocole en raison du degré de détail de telle ou telle annexe. Des délégations ont estimé qu'une simplification des annexes et/ou une application plus souple de leurs dispositions (par exemple en accordant des délais à certains pays) pourraient favoriser une meilleure mise en œuvre du Protocole. Le Bureau du Groupe de travail des effets a proposé un projet de lignes directrices à appliquer pour rendre compte des activités de surveillance et de modélisation des effets de la pollution atmosphérique, qui pourrait inciter à reconsidérer l'importance accordée par le Protocole aux travaux sur les effets, en veillant du même coup à ce que l'efficacité des réductions des émissions soit suffisamment prise en compte.

21. À sa vingt-cinquième session, l'Organe exécutif a décidé que, lors de la révision du Protocole ou de l'établissement d'un nouveau protocole, il faudrait envisager de donner un caractère plus souple à certaines des annexes et obligations actuelles ainsi qu'à celles qui seront élaborées ultérieurement, par exemple en ce qui concerne les calendriers de mise en œuvre des obligations. Il pourrait être nécessaire à cet égard de réviser l'annexe VII, qui fixe les délais de mise en œuvre en vertu de l'article 3 du Protocole. Le Groupe de travail devrait examiner cette question, selon que de besoin.

## **VI. CALENDRIER DES TRAVAUX**

22. L'annexe ci-après présente le calendrier des principaux travaux à accomplir en vue de la révision du Protocole de Göteborg.

## Annexe

## Calendrier des principaux travaux liés à la révision du Protocole de Göteborg

Élément/tâche	Groupe/organe	Date limite pour l'achèvement des travaux
<b>Révision des annexes</b>		
Annexes fixant des valeurs limites d'émission pour les sources fixes de SO <sub>2</sub> <sup>4</sup> , de NO <sub>x</sub> , de COV et de particules	Groupe d'experts des questions technico-économiques (pour les particules en coopération avec le Groupe d'experts des particules et l'Équipe spéciale des métaux lourds)	Quarante-troisième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (avril 2009)
Annexes fixant des valeurs limites d'émission pour les sources mobiles de SO <sub>2</sub> , de NO <sub>x</sub> , de COV, de particules et de COV contenus dans des produits	Groupe d'experts des questions technico-économiques	Quarante-troisième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (avril 2009)
Annexe concernant l'ammoniac	Équipe spéciale de l'azote réactif	Quarante-quatrième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (septembre 2009)
Annexe concernant les délais de mise en œuvre des mesures techniques (y compris pour les pays en transition)	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	Quarante-quatrième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (septembre 2009)
Négociation finale des annexes	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	Quarante-quatrième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (septembre 2009)
<b>Révision des documents d'orientation</b>		
Document d'orientation sur le SO <sub>2</sub> , les NO <sub>x</sub> , les COV et les particules provenant de sources fixes	Groupe d'experts des questions technico économiques	Quarante-quatrième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (septembre 2009)
Document d'orientation sur certaines sources mobiles	Groupe d'experts des questions technico-économiques	Quarante-quatrième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (septembre 2009)
Document d'orientation sur l'ammoniac		Document achevé (adopté par l'Organe exécutif en décembre 2007)

---

<sup>4</sup> Dioxyde de soufre.

Élément/tâche	Groupe/organe	Date limite pour l'achèvement des travaux
Document d'orientation sur les instruments économiques	Réseau d'experts des avantages et des instruments économiques	Quarante-quatrième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (septembre 2009)
Négociation finale des documents d'orientation	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	Quarante-quatrième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (septembre 2009)
<b>Révision des plafonds d'émission</b>		
Options techniques concernant des mesures spécifiques susceptibles de réduire nettement les émissions dans la sous-région de l'EOCAC	CMEI	Quarante et unième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (avril 2008)
Examen du scénario initial (incluant des débats sur les changements climatiques, l'azote, les obligations des pays non membres de l'UE, les émissions dues aux transports maritimes et les objectifs pour 2050)	Groupe de travail des stratégies et de l'examen Groupe de travail des effets	Quarante et unième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (avril 2008), vingt-septième session du Groupe de travail des effets (septembre 2008)
Matrices sources-récepteurs élargies à l'ensemble de l'EMEP	CSM-O	Août 2008
Résultats de l'appel de 2007/2008 à communiquer des données sur les charges critiques et la modélisation dynamique	Groupe de travail des effets	Vingt-septième session du Groupe de travail des effets (septembre 2008)
Calcul des plafonds pour le scénario fondé sur la législation en vigueur, les incidences du Protocole de Göteborg et les réductions maximales réalisables pour les pays non membres de l'UE <sup>5</sup>	Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée/CMEI	Quarante-deuxième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (septembre 2008), vingt-septième session du Groupe de travail des effets (septembre 2008)
Communication de données par les pays non membres de l'UE	Pays non membres de l'UE et CMEI	Septembre 2008 (validation par le CMEI en octobre 2008)
Calcul de plafonds optimisés pour divers niveaux d'ambition et hypothèses de scénarios	Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée/CMEI	Novembre 2008 Présentation à la vingt-sixième session de l'Organe exécutif

<sup>5</sup> Calcul, sans optimisation, des émissions nationales fondées sur les activités des pays.

Élément/tâche	Groupe/organe	Date limite pour l'achèvement des travaux
Élaboration de la deuxième série de scénarios	Groupe de travail des stratégies et de l'examen/Organe exécutif	Vingt-sixième session de l'Organe exécutif (décembre 2008)
Présentation de la deuxième série de scénarios	Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée/CMEI	Quarante-troisième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (avril 2009)
Sélection d'un scénario à négocier	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	Quarante-troisième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (avril 2009)
Réalisation d'objectifs environnementaux et sanitaires	Groupe de travail des effets	Vingt-septième session du Groupe de travail des effets (septembre 2008)
Accord sur les plafonds d'émission pour 2020 (annexe II révisée)	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	Quarante-quatrième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (septembre 2009)

-----